

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center">Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse :	
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE				
Type de démolition :	<input type="checkbox"/> Volontaire	<input type="checkbox"/> À la suite d'un sinistre	<input type="checkbox"/> Complète	<input type="checkbox"/> Partielle
Usage concerné :	<input type="checkbox"/> Habitation	<input type="checkbox"/> Commercial/industriel	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Public
Type de bâtiment :	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Accessoire	<input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) :	
Indiquer les dimensions du bâtiment principal à démolir :				
Indiquer le nombre d'unité(s) de logement(s) supprimé(s) :				
Indiquer les dimensions du bâtiment accessoire à démolir :				
Spécifiez l'usage projeté, s'il y a lieu :				
Localisez sur une copie du certificat de localisation, le(s) bâtiment(s) à démolir				<input type="checkbox"/>
Fournir une photo du ou des bâtiments (s) à démolir				<input type="checkbox"/>
Déposez un plan d'aménagement du terrain après la démolition				<input type="checkbox"/>

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Démolition – Bâtiment principal	100 \$	3 mois
Démolition – Bâtiment accessoire	30 \$	3 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

EXCAVATION OU FONDATION À CIEL OUVERT	<p>Toute excavation ou fondation d'un bâtiment démoli comportant une cavité, un trou ou un déblai ne peut demeurer à ciel ouvert.</p> <p>Des travaux doivent être réalisés de manière à fermer ou à combler la cavité ou le trou dans le délai prescrit au certificat.</p> <p>Un ruban ou une clôture de protection contre les chutes, d'une hauteur minimale de 1,2 mètre, doit être posé autour de la cavité ou du trou dans un délai maximal de 24 heures.</p> <p>À défaut de réaliser les travaux dans le délai prescrit, l'excavation doit être remblayée de terre et la fondation doit être pontée ou comblée de terre.</p>
NETTOYAGE DU TERRAIN APRÈS LA DÉMOLITION	<p>Il est prohibé de brûler ou d'enfouir les résidus de matériaux de construction ou autres déchets.</p> <p>Lors de la démolition d'un bâtiment, il est défendu de laisser sur un terrain des rebuts de quelque nature que ce soit, des matériaux de construction en désordre ou des substances qui sont de nature à communiquer le feu aux propriétés adjacentes.</p> <p>Tous les rebuts et matériaux non utilisables doivent être déposés sans délai dans un conteneur prévu à cette fin, situé sur le chantier. Le conteneur doit ensuite être déposé dans un site approuvé par le <i>ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs</i> (MELCCFP).</p> <p>L'espace laissé libre après la démolition doit être regarni d'un couvert végétal et gazonné.</p>
FOSSE SEPTIQUE	<p>À la suite de la démolition d'un bâtiment principal qui est desservi par une installation septique, la fosse septique doit être remplie de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.</p>
RIVE, MILIEU HUMIDE OU COURS D'EAU	<p>Lors des travaux de démolition, une mesure de contrôle des sols à nu (barrière à sédiments temporaires) doit être installée afin d'éviter la propagation de sédiments dans la rive, le milieu humide et le cours d'eau.</p>

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :

Date :

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		N° de lot :		
Zone :		Type de lot :	C.O.S :	
N° de la demande :		N° de permis :		
Nom de l'inspecteur :		Date :		